

L'ARGUS

de l'assurance

■ ■ ■ Formations

ACTUALITÉ DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ET DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Décrypter l'actualité juridique

1 JOUR, 7 HEURES

DDA

CODE : AJU04

Objectifs de la formation

- Faire le point sur l'actualité de la protection sociale et de l'assurance emprunteur
- Analyser les conséquences juridiques et maîtriser les incidences pratiques dans les métiers
- Gagner du temps dans votre veille juridique

Animée par

- ROSSIGNOL Pierre-Yves
Avocat - Associé,
HERALD
- ERNST Pascale
Avocat à la Cour,

Protection sociale complémentaire : les régimes de branche et d'entreprise

Les régimes de branche (clauses de désignation et de recommandation)

- Mise en conformité au regard des nouvelles modifications réglementaires – (contrats responsables, 100% santé).
- Clauses de recommandation : Actualités jurisprudentielles

Public concernés

- Direction marketing, juridique, commerciale, conformité, Risk management, Agents généraux, avocats;

Dates

■ Classe virtuelle

03/12/2020

16/03/2021

04/10/2021

■ Paris

02/02/2021

22/06/2021

16/09/2021

02/12/2021

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.

■ Retour sur la négociation collective des accords de branche en 2017 et 2018 (notamment au vu du rapport de la COMAREP 2017 (publié en janvier).

Les régimes d'entreprise

- Dispenses d'affiliation et versement santé - suites
- -Article L.242-1 et R. 242-1-1 et suivants du code de la sécurité sociale
- -Article L.911-7 et D. 911-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale
- -Article L.911-7-1 du Code de la Sécurité Sociale et modification par la LFSS pour 2019
- -Jurisprudences récentes.
- -Les obligations des employeurs
- -La prévoyance des cadres et l'obligation de cotisation à 1,50% de la TA – évolution réglementaire
- Le rôle des représentants du personnel
- -Textes
- -Jurisprudence récente
- Le traitement social des contributions et des prestations (retraite supplémentaire et prévoyance complémentaire)
- -Règles d'exonération (articles L.242-1, R.242-1-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale) / Jurisprudences récentes et impact sur la rédaction des accords et décisions unilatérales de l'employeur
- -Règles d'assiette et de calcul des cotisations de sécurité sociale
- -Dernières évolutions

Les contrats santé et prévoyance

La réglementation des contrats complémentaires santé responsables

- Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 :

- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 995,00 €HT

Modification de l'article L.871-1 sur le « 100% santé »
contrats responsables au 01/01/2020

- Décret d'application n°2019-21 modifiant le cahier des charges des contrats responsables
- Premières positions de la direction de la Sécurité Sociale

Loi Evin

- Décret du 21 mars 2017-372 (art 4) et ses suites
- Conseil d'État, arrêt du 6 décembre 2017 N° 402923 (art.2)

Contrats collectifs d'assurance de personnes et réglementation des clauses abusives

Protection sociale complémentaires dans la Fonction Publique (Référencement, participation des employeurs, perspectives)

Droit des assurances de personnes en prévoyance

L'obligation d'information de l'organisme assureur

- Nouvelles obligation d'information : Ordonnance 2018-361 du 16-5-2018
- Cass. 2e civ. 26 oct. 2017, no 16-22564

L'obligation d'information de l'organisme assureur

Loi de Finances pour 2019

Retraites de sécurité sociale

- Cumul emploi retraite - jurisprudence

**Retraites complémentaires
ARRCO AGIRC**

- Le nouveau régime unifié ARRCO-AGIRC (Principes, mise en œuvre)
- Jurisprudences récentes 2018 (notamment sur les règles de répartition de la contribution entre l'employeur et les salariés).

Le projet de loi Pacte

- Épargne retraite et épargne salariale
- Le sort des régimes de retraite à prestations définies

L'assurance emprunteur

**L'assurance emprunteur après
la décision du conseil
constitution du 12 janvier
2018**

- Le principe du droit à résiliation
- Modalités et jurisprudence

Nouvelle possibilité de résiliation pour cause d'aggravation du risque

- Le droit de résilier
- Limitations apportées par le décret du 18 novembre 2016

Maintien de la jurisprudence relative à l'opposabilité des clauses d'exclusion

Jurisprudence constante de la Cour de cassation

- Restrictions pouvant résulter de la jurisprudence de la Cour de Justice Européenne
- Cass. 3ème civ, 13 juill. 2017, n°16-17.229
- CJUE, 6ème ch., 20 juill. 2017, Fidelidade Companhia de Seguros, aff. C-287/16, av. gén. P. Mengozzi

Précisions sur le droit de renonciation

- Une faculté discrétionnaire
- Limité par l'abus... des sachants en matière financière

Le devoir de vigilance de l'assureur dans la gestion des contrats d'assurance-vie

- Refus légitime d'enregistrer les versements
- Les vérifications nécessaires
- Le devoir d'information des assurés sur les règles

La vigilance spécifique concernant la souscription et la gestion de contrats d'assurance vie par un majeur protégé sous tutelle ou sous curatelle

- Rappel du droit applicable
- La jurisprudence conduit à retenir la responsabilité de l'assureur négligent
- Mesures spécifiques à la curatelle